

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2019 B 24221
Numéro SIREN : 853 832 178
Nom ou dénomination : A TOUR DE BRAS

Ce dépôt a été enregistré le 14/08/2023 sous le numéro de dépôt 100865

Société A TOUR DE BRAS
Société par actions simplifiée au capital de 10.000 Euros
13 rue Abel, 75012 Paris
RCS Paris 853 832 178

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 18 JUILLET 2023

L'an deux mille vingt-trois,

Le 18 juillet à dix heures au siège de la société,

Les associés de la société A TOUR DE BRAS ont tenu leur Assemblée Générale Mixte après avoir été convoqués par le président.

Associés présents :

- ✓ Monsieur Nicolas Klein,
- ✓ Madame Anaïs Prudhomme.

Monsieur Nicolas Klein préside l'assemblée.

Il constate que l'ensemble des associés présents est propriétaire de l'intégralité des actions. Le quorum exigé par les statuts est atteint et que l'assemblée peut valablement délibérer.

Monsieur Nicolas Klein rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Agrément de la société holding ATB en qualité de nouvelle associée,
- Constatation de la démission de Madame Anaïs Prudhomme de ses fonctions de directrice générale,
- Pouvoirs en vue des formalités.

Après en avoir délibéré, le Président met aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée générale décide d'agréer en qualité de nouvelle associée : la Société holding ATB, 89 rue Pelleport, 75020 Paris, RCS Paris 953 897 691.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale prend acte de la démission de Madame Anaïs Prudhomme de ses fonctions de directrice générale à compter du 18 juillet 2023.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités requises par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Toutes les questions inscrites à l'ordre du jour ayant été examinées et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à dix heures trente.

Il a été dressé le présent procès-verbal de tout ce qui précède qui a été signé après lecture par le président et les associés.

Monsieur Nicolas Klein	DocuSigned by:  D71E8E7427D846D...
Madame Anaïs Prudhomme	DocuSigned by:  F1A4FD101F044E1...